

# ACTION URGENTE

## KIRYL KAZACHOK RISQUE D'ÊTRE EXÉCUTÉ SOUS PEU

**Kiryl Kazachok a décidé de ne pas faire appel de la condamnation à mort prononcée contre lui le 28 décembre 2016. Il risque d'être exécuté de manière imminente.**

L'audience en appel concernant **Kiryl Kazachok** devant la Cour suprême du Bélarus était prévue le 21 mars. Cependant, il refuse d'user de son droit de faire appel de sa condamnation ou de demander la grâce. Il a été transféré au centre de détention provisoire n° 1 à Minsk, où ont lieu des exécutions. Kiryl Kazachok risque d'être exécuté sous peu.

Kiryl Kazachok a été condamné à mort par le tribunal régional de Gomel, dans le sud-est du Bélarus, le 28 décembre 2016, après avoir été déclaré coupable de l'homicide de ses deux enfants le 31 janvier 2016. Il a appelé la police à la suite de leur mort, avant de tenter de mettre fin à ses jours.

Au Bélarus, aucun avertissement n'est donné quant à la date et l'heure de l'exécution et les proches ne sont pas autorisés à voir le condamné une dernière fois. Les condamnés à mort sont exécutés d'une balle dans la nuque. Aux termes du droit bélarussien, le corps n'est pas restitué à la famille pour qu'elle puisse l'enterrer, et le lieu d'inhumation n'est pas divulgué.

Le Bélarus est le dernier pays d'Europe et d'Asie centrale appliquant encore la peine de mort. Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, sans exception. Ce châtement viole le droit à la vie, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit du châtement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en bélarussien, en russe ou dans votre propre langue :**

- exhortez le président Alexandre Loukachenko à commuer la peine capitale prononcée à l'encontre de Kiryl Kazachok et de tous les autres condamnés à mort au Bélarus ;
- appelez-le à instaurer sans délai un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort ;
- soulignez que si nous ne cherchons pas à minimiser la gravité des faits, différentes études montrent que la peine de mort n'est pas plus dissuasive que des peines d'emprisonnement et constitue une négation absolue des droits humains.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 AVRIL 2017 À :**

#### Président

Alexandre Loukachenko

Vul. Karla Marksa 38

220016 Minsk, Bélarus

Fax : + 375 17 226 06 10

+375 17 222 38 72

Courriel : [contact@president.gov.by](mailto:contact@president.gov.by)

**Formule d'appel : *Dear President***

***Lukashenka, / Monsieur le Président,***

#### Copies à :

Centre de défense des droits humains

Viasna

Vul. Merzhinkovo, 8-26

220012 Minsk, Bélarus

Courriel : [viasna@spring96.org](mailto:viasna@spring96.org)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Bélarus dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 16/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR49/5496/2017/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## KIRYL KAZACHOK RISQUE D'ÊTRE EXÉCUTÉ SOUS PEU

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 31 janvier 2016, Kiryl Kazachok aurait étranglé sa fille, âgée de neuf ans, et son fils, âgé de 17 ans, à leur domicile. Puis, il s'est rendu à l'appartement de son épouse dont il était séparé, où elle vit avec leur fils aîné, et lui a raconté ce qu'il avait fait. Il s'est ensuite jeté depuis le balcon du quatrième étage, mais a survécu et a été conduit à l'hôpital. Des tests ont révélé qu'il avait un taux d'alcoolémie élevé au moment des faits. Après avoir été soigné pour ses blessures, il a été transféré dans un centre de détention en mars 2016.

Au Bélarus, les condamnations à mort sont souvent prononcées à l'issue de procès iniques qui s'appuient sur des « aveux » obtenus sous la contrainte. Les exécutions se déroulent dans le plus grand secret, sans que les personnes condamnées, leurs familles ou leurs avocats n'en soient informés dans un délai raisonnable, et les autorités refusent de remettre les corps des personnes exécutées à leurs proches ou même de leur dire où elles ont été inhumées. Le Bélarus continue de procéder à des mises à mort bien que le Comité des droits de l'homme des Nations unies l'ait plusieurs fois appelé à s'en abstenir tant qu'il n'aurait pas examiné ces affaires. En novembre 2012, le Comité a conclu que l'application de la peine capitale dans ce pays bafouait les droits fondamentaux des personnes condamnées et de leurs familles.

En omettant de rendre publiques toutes les informations sur cette pratique – notamment des statistiques exhaustives sur le nombre de condamnations à mort prononcées et d'exécutions effectives – les autorités empêchent un débat public éclairé sur cette question et font obstacle au mouvement en faveur de l'abolition.

À ce jour, 140 pays ont aboli la peine capitale en droit ou dans la pratique.

Nom : Kiryl Kazachok  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 16/17, EUR 49/5821/2017, 3 mars 2017